

ASSEMBLÉE — 35^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 20 : Amélioration de l'efficacité de l'OACI

RENFORCEMENT DES BUREAUX RÉGIONAUX DE L'OACI EN AFRIQUE

(Note présentée par l'Éthiopie)

SOMMAIRE

La présente note traite du rôle important des bureaux régionaux de l'OACI en matière d'assistance aux États de la Région AFI. On y met également en lumière le lien entre le Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG) et les Bureaux régionaux de Dakar et de Nairobi.

1. INTRODUCTION

1.1 Les bureaux régionaux de l'OACI à Dakar et à Nairobi couvrent la totalité du continent africain ainsi que la Région Océan Indien dans lesquels la plupart des États se heurtent à l'énorme défi qui consiste à améliorer les niveaux de sécurité dans le domaine de la navigation aérienne.

1.2 Comme, vu son caractère international, l'aviation civile transcende les frontières, l'OACI a créé des groupes régionaux de planification (PIRG) afin d'harmoniser le développement de la navigation aérienne et d'autres domaines connexes. Tous les bureaux régionaux de l'OACI centralisent les activités des PIRG.

2. EXPOSÉ

2.1 Selon les conclusions du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) et du Programme universel d'audits de sûreté (USAP), plusieurs États contractants de la Région AFI doivent faire davantage pour éliminer leurs lacunes dans les domaines de la sécurité et de la sûreté. L'impossibilité pour ces États de conserver chacun du personnel qualifié dans les domaines liés à la supervision de la sécurité les oblige à mettre leurs ressources en commun et à établir des organismes régionaux régissant l'application des Annexes pertinentes.

2.2 À cet égard, les bureaux régionaux de l'OACI peuvent jouer un rôle important qui consiste à regrouper des États dont les points de vue sont similaires en vue de créer de tels organismes régionaux ou sous-régionaux lorsque cela est possible.

2.3 Pour ce qui est de la mise en œuvre des plans régionaux de navigation aérienne, les groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) assurent depuis longtemps un développement harmonisé dans ce domaine et les bureaux régionaux de l'OACI centralisent leurs activités mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

- Plusieurs États contractants de la Région AFI n'ont pas encore finalisé leurs plans régionaux de navigation aérienne.
 - Les systèmes qui ont atteint la phase de mise en œuvre présentent encore des problèmes de compatibilité.
 - Les circuits vocaux directs des services de la circulation aérienne qui utilisent les réseaux hyperfréquences commutés publics éprouvent souvent des interruptions de service.
 - Le niveau des activités de recherches et de sauvetage est toujours loin d'être satisfaisant car il n'existe pas d'accords appropriés entre États contractants.
 - Des accords adéquats en matière de services de la circulation aérienne entre FIR adjacentes n'existent pas partout sur le continent.
 - De nombreux centres de formation de l'aviation civile offrent des programmes de cours similaires et certaines matières essentielles ne sont offertes par aucun d'entre eux.
- Ce ne sont là que quelques exemples de cas où, du moins dans la Région AFI, les bureaux régionaux de l'OACI pourraient jouer un rôle de coordination et d'harmonisation nécessaire au maintien de la sécurité et de la sûreté ainsi qu'à la mise en œuvre du plan de navigation aérienne.

2.4 À cet égard, les Bureaux régionaux OACI de Dakar et de Nairobi ont joué et continueront de jouer un rôle inestimable du fait que les pays auprès desquels ils sont accrédités ont une longue liste de tâches à accomplir en vue de moderniser leurs installations de navigation aérienne et d'appliquer les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI en matière de sécurité et de sûreté.

2.5 Étant donné les contraintes financières auxquelles l'OACI fait actuellement face, il a fallu déterminer des domaines où des économies pourraient être réalisées par restructuration ou restriction de l'ampleur de certaines activités. Dans le cadre de cette tentative radicale de réduire les coûts, les bureaux régionaux de l'OACI et en particulier ceux de la Région AFI ne devraient pas être vus comme des cibles faciles.

3. CONCLUSION

3.1 Les Bureaux régionaux OACI de Dakar et de Nairobi ont contribué à la définition du plan de navigation aérienne de la Région AFI et ils continueront d'actualiser cette tâche en fonction des technologies qui verront le jour.

3.2 Si les États contractants de la Région AFI tentent de mettre en œuvre les plans régionaux de navigation aérienne sans la participation des bureaux régionaux ou laissent à ces derniers le soin de corriger individuellement les carences constatées en matière de sécurité et de sûreté sans coordination au niveau régional ou sous-régional, il arrivera un moment où il faudra faire appel à des ressources considérables pour régler ces problèmes, sans aucune garantie quant aux résultats.

3.3 Parmi les trois activités essentielles de l'OACI (sécurité, sûreté et environnement), les préoccupations concernant les niveaux de sécurité et de sûreté dans la Région AFI sont relativement sérieuses. Les bureaux régionaux de cette région devraient donc être renforcés afin de pouvoir continuer à aider les États pertinents dans leur tentative de mise en œuvre des plans régionaux de navigation aérienne et de surmonter les lacunes constatées lors des audits.

4. SUITE À DONNER PAR L'ASSEMBLÉE

4.1 L'Assemblée est invitée :

- a) à prendre note de l'importance des Bureaux régionaux de Dakar et de Nairobi pour les États de la Région AFI;
- b) à attribuer des ressources suffisantes aux Bureaux régionaux de Dakar et de Nairobi et à les renforcer afin qu'ils puissent continuer d'aider les États AFI à mettre en œuvre les plans de navigation aérienne et à éliminer les carences constatées dans le cadre de l'USOAP et de l'USAP.

— FIN —